

N°DEV_ECO/2025/06

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

| | | |
|---|-----------------|--|
| Date de convocation : | 12 février 2025 | Nombre de conseillers communaux |
| Date d'affichage de la convocation : | 12 février 2025 | Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 41 Votants : 48 |

Séance du 18 février 2025

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le dix-huit février deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, salons de l'hôtel de ville, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 41

M. Didier MOREAU, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRES CARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Sébastien DORA, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kevin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFÈVRE, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Xavier MARQUIS, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN

ETAIENT ABSENTS : 8 (dont 7 pouvoirs)

M. Philippe PETIT, pouvoir à Mme Florence SYLVESTRE
M. Cyril HAGHEBAERT, pouvoir à M. Claude SCIBOZ
Mme Christine LEMOINE, pouvoir à M. Jean-Pierre BAUSSART
M. Bernard MORAINÉ, pouvoir à M. Mohammed BELKAID
Mme Dorothée BRICOUT, pouvoir à M. Thierry LEAU
M. Francis BOURSIN, pouvoir à M. Guy BOURRAS
Mme Olga LIGAULT, sans pouvoir
M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT, pouvoir à M. Bruno JAN

SECRETARE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**Objet : Participation financière de la Communauté de Communes du Jovinien à la Mission locale du Migennois et du Jovinien**

DEV_ECO/2025/06

Conseil communautaire du
18 février 2025

Objet : Participation financière de la Communauté de Communes du Jovinien à la Mission locale du Migennois et du Jovinien
(Voir le projet d'avenant, le bilan forum emploi, les chiffres clés, le bilan permanences 2024 en pièces jointes)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 5314-1 du code du travail ;

VU l'avis favorable de la commission développement économique du 13 février 2025 ;

VU la Commission des Finances et le Conseil des Maires du 11 février 2025 ;

CONSIDÉRANT que la Mission Locale du Migennois et du Jovinien met en place des actions concourant à lever les freins et obstacles à l'insertion professionnelle des actifs en rapprochant les publics éloignés des dispositifs d'accompagnement ;

CONSIDÉRANT le partenariat entre la Communauté de Communes du Jovinien et la Mission Locale du Migennois et du Jovinien conclu en 2017, pour un an et renouvelable chaque année ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes du Jovinien s'est engagée, pour 2025, à participer au financement du poste d'un personnel dédié aux permanences à hauteur de 31000€ et aux frais de fonctionnement de la Mission Locale du Migennois et du Jovinien à hauteur de 4000€ ;

CONSIDÉRANT que cette participation est affectée aux frais de fonctionnement sur la base de tenue effective de permanences organisées comme suit :

- un(e) conseiller(e) présent(e) 4,5 jours par semaine au Pôle formation de Joigny et de 0,5 jour par semaine à Saint-Julien-du-Sault,
- un(e) conseiller(e) présent(e) 2 jours par semaine à l'agence France Travail de Joigny.

CONSIDÉRANT que le montant de la participation financière globale de la Communauté de Communes du Jovinien s'élève à 35000€ ;

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

M. Kévin AUGÉ n'a pas pris part au vote

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

- AUTORISE** le Président à verser la participation financière de la Communauté de Communes du Jovinien à la Mission Locale du Migennois et du Jovinien, soit la somme de 35000€,
- DIT** que les crédits correspondant seront prévus au budget primitif 2025,
- AUTORISE** le Président, ou son représentant dument habilité, à signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

